

DANS CE NUMÉRO

EDITO

- Qu'il est loin, le temps de la « moralisation de la vie publique »...



ACTUALITÉS SYNDICALES

- SECURITAS DIRECT : FO fait échec...
- Rassemblement FO Cheminots/UDFO 92...
- AG du syndicat FO des personnels...



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'UDFO 92

Levallois-Perret - mardi 5 juin 2018



 DOSSIER « RÉFORME » DES RETRAITES

suites ...









SYSTEME UNIVERSEL DE « RETRAIE PAR POINTS » : C'EST NON

LE 9 OCTOBRE, NOUS SERONS DANS LA RUE POUR DIRE :

- NON AU « SYSTÈME DE RETRAITE UNIVERSEL » ! - MAINTIEN DE TOUS LES RÉGIMES EXISTANTS !

Code des pensions civiles et militaires de retraite

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE MEETING RÉGION PARISIENNE - VENDREDI 9 NOVEMBRE VOTEZ, FAÎTES VOTER POUR LES LISTES FORCE OUVRIÈRE !



Organe officiel de l'Union Départementale de la cot FORCE OUVRIERE des Hauts-de-Seine

37, rue Gay Lussac - 92320 Châtillon

Tél: 01 47 36 74 03 • Fax: 01 45 29 22 44 • e-mail: udfo92@orange.fr

Ont participé à ce numéro : Nasser BEGHADI - Gilles CHAILLIÉ - Pierre COMPAIN Claire COMPAIN - Aziza MOUHOUB - Jeff VAPILLON

Conception © et impression : ndp 01 45 35 11 00 . Photos et illustrations © : UDFO 92

Qu'il est loin, le temps de la « moralisation de la vie publique »...



Pierre Compain Secrétaire Général

C'était pourtant il n'y a pas si longtemps : un an, presque jour pour jour, que le président Macron a fait voter les « lois pour la confiance dans la vie politique ».

Aujourd'hui, ironie de l'histoire, le même président Macron est rattrapé par les affaires...

L'exécutif est en crise.

Les épisodes judiciaires en tout genre, les démissions en

cascade, les annonces contradictoires sur le maintien ou le report des « réformes » inquiètent.

Geoffroy Roux de Bezieux (1) est contraint de sortir du bois, en avertissant le Premier ministre que « *ce n'est pas le moment de ralentir les transformations* ». Le patron des patrons s'interroge : le gouvernement Macron/Philippe est-il en capacité d'aller jusqu'au bout des « réformes structurelles » dont le Medef a besoin ?

Il est vrai que la grève à la SNCF est passée par là. Indépendamment des modalités d'action retenues – que les cheminots sont en droit de questionner au regard de leur efficacité bien relative, les 3 mois de conflit ont malgré tout laissé des traces : « il y a quelque chose de cassé au royaume de l'Elysée » s'émeut le journal patronal L'Opinion.

C'est donc avec une cote de confiance au plus bas ⁽²⁾ que l'exécutif aborde cette rentrée.

Et pourtant, ce gouvernement entend ne rien céder sur les contre-réformes à mettre en œuvre dans les prochaines semaines. Pour s'en convaincre, le Premier ministre a envoyé le 5 septembre dernier, aux confédérations syndicales, un document intitulé « *Programme de travail pour poursuivre la rénovation de notre modèle social »*, dans lequel il détaille la prochaine salve de coups contre nos droits et acquis : assurance-chômage, sécurité sociale, système de santé, et bien évidemment retraites.

Rien n'y échappe : tout devrait y passer !

Dans cette situation, nous avons une responsabilité, celle d'informer, d'expliquer, d'établir la clarté sur les revendications pour lesquelles les salariés sont amenés à se mobiliser, notamment dans le cadre de la grève interprofessionnelle du 9 octobre : prenons la question des retraites.

Edouard Philippe propose de construire « un système de retraite universel, plus juste et plus solidaire ». Venant d'un gouvernement qui a supprimé l'ISF et qui matraque les retraités, la ficelle est grosse... Néanmoins, et face à la « propagande » officielle qui vise à opposer les catégories de salariés les unes contre les autres, il nous revient de démêler le vrai du faux : au nom d'un pseudo « système universel », faudrait-il accepter de discuter de la disparition de nos régimes de retraites, de nos droits et acquis qui y sont inscrits (a) ? faudrait-il revendiquer une « harmonisation » des régimes de retraites « par le haut » ?

Nous avons donc une responsabilité, celle d'établir la clarté sur les revendications. Mardi 9 octobre, à l'occasion de la journée de grève interprofessionnelle initiée par notre confédération en application du mandat confié par le 24 eme congrès confédéral, nous serons dans la rue pour dire :

NON au « système de retraite universel » ! MAINTIEN de tous les régimes existants !

¹Nouveau président du Medef depuis juillet dernier

"Agents publics, les racines de la République c'est nous! Avec FO, défendons le service public"

#ElectionsFonctionPublique2018

FO

MEETING DES FONCTIONNAIRES FO DE LA RÉGION PARISIENNE

VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018



² Le journal patronal *Les Echos* rapporte que la cote de confiance du chef de l'Etat chute de 5 points ce mois-ci, à 31 %, son plus bas depuis le début du quinquennat : il atteint le niveau de François Hollande à la même époque

³ Entre autres : calcul de la retraite à partir du salaire de référence, durée de cotisation, pension de réversion, droits familiaux, minimum contributif, majoration de durée d'assurance

ACTUALITÉS SYNDICALES

SECURITAS DIRECT (CHATENAY-MALABRY): FO FAIT ÉCHEC AUX PRESSIONS PATRONALES

La SAS SECURITAS DIRECT exerce une activité de commercialisation, d'installation et de maintenance de systèmes d'alarmes, ainsi que de télésurveillance, employant près de 2 000 salariés sur l'ensemble du territoire français, dont environ 500 qui sont rattachés à son siège social situé à Châtenay-Malabry.

➡ La section syndicale FO de SECURITAS DIRECT mise à mal

L'arrivée de la nouvelle DRH il y a 2 ans a entraîné la contestation de la désignation du délégué syndical devant le tribunal d'instance d'Antony, lors des négociations portant sur le dialogue social de l'entreprise! Drôle de conception du dialogue social avec la section FO ... D'autant que la section FO a alerté à plusieurs reprises la direction sur le non-respect du temps de travail des commerciaux, qui représentent alors plus de 900 salariés: sans succès...

Devant la gravité de ces manquements, la section FO a dû en référer aux autorités compétentes. Suite à l'intervention de la section FO, l'entreprise a donc été contrainte de se mettre en conformité et a ainsi modifié tous les contrats de travail des commerciaux pour les transformer en VRP. Mais la direction a

uniquement consulté le CE et le CHSCT et n'a pas opté pour la négociation : ce stratagème lui a ainsi permis d'empêcher la section FO d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail.

La procédure judiciaire intentée à la section FO est rejetée

Cette démarche syndicale initiée par la section FO a eu pour conséquence une déferlante de procédures disciplinaires et judiciaires à l'encontre de ces trois représentants syndicaux. Avec l'aide du service juridique de l'UDFO 92, et suite au combat pour protéger la section, les procédures de licenciement intentées par l'employeur ont été rejetées. La direction après tous ces échecs confirme malgré tout sa volonté de nuire à la section FO en relançant à nouveau des procédures de licenciement : mais elles se sont également vues refusées !

Malgré toutes ses intimidations, la section FO entend poursuivre ses actions chez SECURITAS DIRECT afin de continuer à protéger et à garantir l'intérêt collectif de l'ensemble des salariés, et à se défendre devant le conseil des prud'hommes.

RASSEMBLEMENT FO CHEMINOTS/UDFO 92 À LA DÉFENSE - MARDI 12 JUIN



Pierre COMPAIN, secrétaire général de l'UDFO 92, et François GRASA, secrétaire général de la fédération FO cheminots, avec les cheminots FO au pied de la Grande Arche de La Défense, pour le retrait de la « réforme » ferroviaire



AG DU SYNDICAT FO DES PERSONNELS DES SERVICES DU DEPARTEMENT 92 - VENDREDI 22 JUIN



Les camarades du syndicat FO des personnels des services du département des Hauts-de-Seine réunis en assemblée générale à Courbevoie, en présence de Nasser BEGHADI, secrétaire général adjoint de l'UDFO 92



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'UDFO 92 À

180 camarades ont participé au comité départemental de l'union départementale FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine (UDFO 92), qui s'est tenu mardi 5 juin à la salle Gustave Eiffel de Levallois-Perret.



Présidé par Nathalie HOMAND, secrétaire confédérale en charge du département économie et services publics, le comité départemental a été l'occasion d'établir le compte-rendu de mandat, un an après le Xème Congrès de l'UDFO 92.

Dans le cadre de la priorité définie par le Xème Congrès, à savoir le développement, le comité départemental a enregistré en un an la création de 2 syndicats départementaux (FO Chimie 92 et FO Commerce 92).

Conformément au mandat qui a été fixé au Xème Congrès, l'UDFO 92 a apporté son aide aux différents syndicats implantés sur le site de La Défense, qui, rappelons-le, compte 180 000 salariés, 57% de cadres, 1500 sièges sociaux, plus de 3 millions de m² de bureaux, plus de 3000 entreprises, dont 14 des 20 plus grosses entreprises nationales et 15 des 50 plus grosses entreprises mondiales.

La mise en place de diffusions régulières sur ce site a permis, avec l'aide du syndicat FO des banques llede-France, de toucher en particulier le siège de la société générale à la tour Valmy, touchant à chaque diffusion au moins la moitié des 9000 salariés qui travaillent dans la tour. A chaque fois, l'accueil qui nous est réservé par les salariés est vraiment bon : lors de la dernière diffusion, les salariés faisaient la queue pour récupérer notre tract... comme quoi, on peut être cadre et s'intéresser aux informations de FORCE OUVRIÈRE...

Si nous sommes encore insuffisamment implantés sur le site de La Défense, le comité départemental a néanmoins fait le constat que nous disposons sur place de forces non négligeables : FO a le « leadership » à AIG (géant mondial des assurances), FO fait 35% à Bearing Point (une des principales entreprises sur le marché du conseil opérationnel, qui compte parmi ses clients la majorité des ministères et différentes entreprises du CAC 40), FO est bien représentée dans la zone commerciale des Quatre Temps (Sephora, Lancel, H&M...).

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles à la SNCF, l'UDFO 92 apporte son aide au syndicat FO Cheminots pour organiser des diffusions régulières devant le technicentre Atlantique TGV de Châtillon, qui est le plus gros technicentre de maintenance et d'entretien des rames de TGV d'Ile-de-France, avec plus de 850 salariés. C'est donc un enjeu important d'implantation FO qui peut contribuer à gagner la représentativité à la SNCF.



LEVALLOIS-PERRET - MARDI 5 JUIN 2018



Toujours sur la question du développement, le comité départemental a permis d'enregistrer les avancées réalisées en matière de renforcement des instances de nos unions locales, en particulier parmi les communes les plus denses du département (Nanterre, Courbevoie, Asnières-sur-Seine ou Levallois-Perret).

Depuis le X^{eme} Congrès, des conventions de mise à disposition des locaux ont été signées dans 3 mairies (Clichy, Levallois-Perret et Asnières-sur-Seine). Dans au moins 6 unions locales, des permanences juridiques régulières se tiennent, permettant à des salariés confrontés à des problèmes dans leur entreprise de disposer de conseils juridiques dispensés par nos conseillers du salarié FO: c'est le cas à Nanterre (Laurent Gabaroum), à Courbevoie (Olivier Bodo), à Asnières-sur-Seine (Alain Mignet), à Levallois-Perret (Patrice Hacville), à Gennevilliers (Raafet Manoubi, Patrice Hacville) et à Puteaux (José Martinez).

Après l'intervention des invités, Nathalie HOMAND, secrétaire confédérale, ainsi que Gabriel GAUDY, secrétaire général de l'union régionale Ile-de-France FORCE OUVRIÈRE, une résolution a été adoptée à l'unanimité des présents (moins 11 abstentions).



EXTRAITS DE LA RÉSOLUTION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

« C'est en pleine grève des cheminots que le gouvernement a décidé d'engager la « réforme » des retraites.

Derrière la formule gouvernementale « un euro cotisé donne les mêmes droits », il y a la volonté d'en finir avec les 42 régimes de base existants, qui ont été arrachés par la grève et les mobilisations sociales, pour y substituer un pseudo « système universel de retraites » au travers de la mise en place d'un régime « par points » intégral.

(...) Le Comité Départemental se prononce contre tout régime unique, pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires, et pour le maintien de tous les régimes spéciaux.

(...) Le Comité Départemental de l'UDFO 92 condamne ces attaques d'une violence inégalée contre l'ensemble des acquis de la classe ouvrière. Face au basculement que le gouvernement veut engager pour détruire l'ensemble des garanties collectives, le Comité Départemental de l'UDFO 92 appelle ses syndicats à se renforcer, à informer leurs adhérents et les salariés, à prendre toutes les initiatives pour exprimer et faire valoir les revendications, et à se tenir prêts pour toute mobilisation interprofessionnelle, y compris la grève, visant à établir le rapport de force pour bloquer les mesures de régression sociale du gouvernement. »



DOSSIER « RÉFORME

Dans le n°99 de *L'Interpro FO 92*, nous avons consacré un dossier spécial à la « réforme » des retraites en cours, qui s'annonce être la plus importante du quinquennat.

Depuis, le gouvernement a précisé ses objectifs : le Premier ministre a envoyé le 5 septembre dernier, aux confédérations syndicales, un document intitulé « *Programme de travail pour poursuivre la rénovation de notre modèle social* », dans lequel il détaille en 6 pages les prochaines « réformes ».

Il s'agit d'une offensive tous azimuts contre nos droits et acquis : assurance-chômage, sécurité sociale, système de santé, et bien évidemment retraites.

Rien n'y échappe : tout devrait y passer !

🗢 « RÉFORME » DES RETRAITES : QUEL EST L'ENJEU ?

Dans le paragraphe 4 du « *Programme de travail* » intitulé « *Construire un système de retraite universel, plus juste et solidaire* » (page 4), les mots « *retraite par points* » ont été délibérément retirés.

4 - Construire un système de retraite universel, plus juste et solidaire

C'est une priorité du gouvernement. Ce système de retraite sera universel, car il concernera tous les Français, quels que soient leurs revenus, leur profession, leur situation. Il sera plus juste, avec des règles qui seront les mêmes pour tous: un euro cotisé ouvrira toujours les mêmes droits. Enfin, il sera fondé sur la solidarité, entre les retraités et les actifs (c'est l'essence même d'un système par répartition), entre les plus aisés et les plus modestes, entre les hommes et les femmes, avec une attention particulière envers ceux qui auront eu des emplois pénibles ou qui auront interrompu ou réduit leur activité en raison d'une maternité ou pour s'occuper de leurs enfants ou encore qui auront connu des ruptures professionnelles, plus ou moins longues, parce qu'il y aura eu un épisode de maladie, de chômage ou d'invalidité.

Le Haut-Commissaire à la Réforme des retraites réunira les partenaires sociaux en octobre prochain et présentera les grands principes à la base du futur système tels que dégagés par la première phase de concertation. Une seconde phase de concertation s'engagera ensuite sur les principaux paramètres de ce nouveau système ainsi que les modalités de transition. Le projet de loi sera présenté en 2019.

Est-ce à dire que le gouvernement aurait abandonné son projet ? Bien au contraire...

Le Premier ministre écrit : « Ce système de retraite sera universel, car il concernera tous les Français, quels que soient leurs revenus, leur profession, leur situation ».

Le centre du projet gouvernemental, c'est bel et bien de mettre en place un « système de retraite universel », qui ferait ainsi disparaître les 42 régimes de retraites existants, à commencer par la clé de voûte que représente le Code des pensions civiles et militaires garantissant les retraites des fonctionnaires inscrites au *Grand livre de la dette publique*.

« Il sera plus juste, avec des règles qui seront les mêmes pour tous : un euro cotisé ouvrira toujours les mêmes droits », poursuit le Premier Ministre.

C'est ce gouvernement, qui supprime l'ISF pour les grandes fortunes et qui refuse de revaloriser les prestations sociales pour les retraités, qui nous propose un système « plus juste » ?

Balivernes...

Aujourd'hui, ces « règles », « les mêmes pour tous », elles existent, quel que soit le secteur professionnel : il s'agit de l'âge légal de départ en retraite (62 ans avec des départs anticipés pour certaines catégories), de la durée de cotisation (les trimestres) et du salaire de référence (25 meilleures années dans le secteur privé, 6 derniers mois dans la Fonction Publique).

Contraint de tenir compte de la position de notre confédération, opposée à toute « retraite par points », ainsi qu'aux diverses prises de position syndicales qui remontent à tous les niveaux (cf. prise de position des URIF ci-dessous), Edouard Philippe a soigneusement mis de côté toute référence à la « retraite par points ».

Précisément, parce que le centre de l'offensive gouvernementale en matière de retraite, c'est d'abord et avant tout, de faire accepter un « système universel de retraites » pour effacer toute trace des 42 régimes de retraites existants, ainsi que des droits et acquis qui y sont inscrits.









SYSTEME UNIVERSEL DE « RETRAITE PAR POINTS » : C'EST NON !

La « réforme » des retraites, qui s'annonce être la plus importante du quinquennat, vise à mettre fin aux 42 régimes de retraite actuels pour les remplacer par un système unique de « retraite par points ».

Aujourd'hui, 95% de notre système de retraite fonctionne par répartition, cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment, et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à la retraite. Ce système collectif a pour principe la solidarité entre les générations, sa qualité principale étant sa sécurité, le financement reposant sur la masse salariale globale.

UN SYSTEME UNIVERSEL DE « RETRAITE PAR POINTS » : C'EST QUOI ?

Dans un système universel de « retraîte par points », le salarié cumule tout au long de sa carrière professionnelle des points acquis en fonction de la valeur d'achat du point : le montant de la retraîte est alors déterminé en multipliant l'ensemble des points accumulés par la valeur du point à la liquidation des droits.

Commentaires: qui décidera de la valeur d'achat et de liquidation du point? Le gouvernement, en fonction des « aléas » du contexte économique! Jean-Paul Delevoye, en charge des discussions avec les organisations syndicales sur le dossier des retraites, n'a-t-il pas déclaré au cours d'un colloque au Sénat jeudi 19 avril : « Le vrai sujet, c'est que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempêtes soit aux périodes de croissance... Et que nous puissions, sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation. »

Ce qui signifie en clair que la valeur du point au moment de la liquidation pourrait varier, d'année en année, en fonction des conditions économiques. Il n'y a plus dans ce système de montant garanti des retraites, le gouvernement fixant à intervalle régulier la valeur du point.

Calendrier prévu par le gouvernement

- <u>Avril 2018 Décembre 2018</u>: discussions avec les organisations syndicales à partir du document intitulé « Vers un système universel de retraites »
- Décembre 2018 Juin 2019 : processus législatif
- <u>Juillet-aout 2019</u>: adoption de la « réforme »

Rien n'est inéluctable, nous saurons tous ensemble faire face à la volonté du gouvernement et de patronat avec détermination

Cela est contradictoire aux attentes des salariés, qui portent sur l'exigence d'un maintien de niveau de vie, donc de leur pension, proche du salaire d'activité, d'un départ à la retraite à l'âge de 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé.



» DES RETRAITES SUITES

🖈 L'EXÉCUTIF VEUT NOUS FAIRE LÂCHER NOS DROITS AU PROFIT D'UNE ... « ATTENTION PARTICULIÈRE » !

Le Premier ministre précise qu'il y aura « une attention particulière envers ceux qui auront eu des emplois pénibles ou qui auront interrompu ou réduit leur activité en raison d'une maternité ou pour s'occuper de leurs enfants ou encore qui auront connu des ruptures professionnelles, plus ou moins longues, parce qu'il y aura eu un épisode de maladie, de chômage ou d'invalidité ».

Une « attention particulière » ? Aujourd'hui, le congé maternité, le congé maladie, le congé parental, le chômage ne font pas l'objet d'une « attention particulière » mais de droits ! Ces périodes font l'objet de trimestres validés dans tous les régimes qui permettent de calculer les retraites. Explication dans le tableau ci-dessous.

	SECTEUR PRIVÉ	FONCTION PUBLIQUE
CONGÉ MATERNITÉ	Pour les enfants nés avant le 1 ^{er} janvier 2014 : le trimestre civil comprenant l'accouchement = 1 trimestre validé	Pour les personnels en congé pendant 16 semaines = 1 trimestre validé
CONGÉ MALADIE	Période de 60 jours indemnisés = 1 trimestre validé (dans la limite de 4 par an)	Pour les personnels en congé maladie pendant 6 mois = 2 trimestres validés
CONGÉ PARENTAL	La majoration de la durée d'assurance est égale à la durée effective du congé parental	 Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004 : = 4 trimestres validés / enfant Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004 : congé parental inférieur à 6 mois = 2 trimestres validés / enfant
CHÔMAGE	Période de 50 jours indemnisés = 1 trimestre validé (dans la limite de 4 par an)	Pour les contractuels de droit public Période de 50 jours indemnisés = 1 trimestre validé (dans la limite de 4 par an)

⇒ QUE DEVIENNENT LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE?

Si « un euro cotisé ouvre les mêmes droits », que deviennent les droits existants actuellement qui ne correspondent pas à des « euros cotisés » ? que deviennent les dispositifs de solidarité ? Explication dans le tableau ci-dessous.

QUE DEVIENNENT	COMMENTAIRES	
LES PENSIONS DE RÉVERSION ?	Les pensions de réversion concernent actuellement 4,4 millions de personnes – dont 89% de femmes. Aujourd'hui, les pensions des femmes sont inférieures de 26 % à celles des hommes. Or, à elles seules, les pensions de réversion compensent aujourd'hui 15 points d'écart de retraite entre les femmes et les hommes. Le « système de retraite universel » porté par le gouvernement ne s'interdit pas de conditionner ce droit à un « plafond de ressources ».	
LE « MINIMUM CONTRIBUTIF » ?	Le « minimum contributif » concerne actuellement 4,9 millions de personnes – dont 70% de femmes, et assure un minimum de retraite permettant de corriger la faiblesse des revenus de certains salariés. Là encore, le gouvernement considère qu'il devrait dorénavant relever de la solidarité nationale, et donc de l'impôt. C'est donc un droit qui nous serait à nouveau retiré.	
Les droits familiaux représentent actuellement ¼ des sommes touchées p plus modestes, et augmentent aujourd'hui de 11,3% la pension des mères pères. Avec le « système de retraite universel », que vont devenir les majorations pour avoir élevé un enfant, les majorations de pension pour en avoir éle majorations qui ne correspondent pas à des trimestres cotisés ? Le gouve que ces prestations relèvent de la politique familiale, non de la retraite droits familiaux ne seraient plus pris en compte dans le calcul de la retraite nouvelle baisse des retraites, notamment pour les femmes.		

Les intentions du gouvernement sont donc claires : il s'agit de remettre en cause tous les droits et acquis inscrits dans les 42 régimes de retraite existants. Le calendrier est fixé : dès le mois d'octobre, les principes de base de la « réforme » seront arrêtés avec une présentation du projet de loi en 2019. Dans ces conditions, la confédération a eu raison de bien préciser les revendications sur lesquelles nous appelons les salariés à se mobiliser mardi 9 octobre prochain, en particulier en matière de retraite (cf. encadré ci-dessous).

▼ EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE - 6 SEPTEMBRE 2018

(...) « A cette situation, Force Ouvrière oppose ses revendications : augmentation générale des salaires, retraites et pensions, traitements et minimas sociaux, amélioration des conditions de travail, défense de la Sécurité sociale, maintien du régime d'assurance chômage sans aucune étatisation et des droits afférents, refus d'un régime universel de retraites par points et maintien de tous les régimes existants à commencer par le Code des pensions civiles et militaires. »



BRÈVES



C'est au début de l'année 1984 que le premier numéro a vu le jour, sous l'impulsion de notre camarade et ami Gilles CHAILLIÉ, ancien secrétaire général de l'union départementale FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine.

Déjà, il était question du développement de l'organisation, qui enregistrait les bons résultats aux élections de la sécurité sociale d'octobre 1983, en particulier dans notre département.

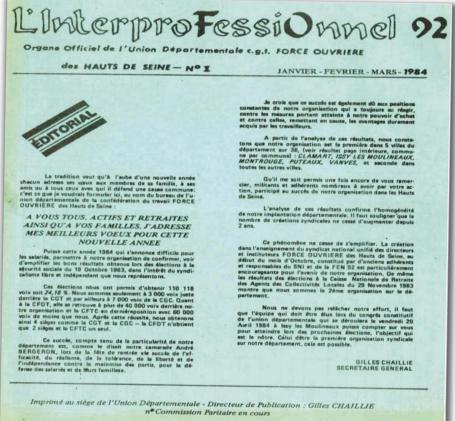
Hier comme aujourd'hui, faire de FORCE OUVRIÈRE la première organisation syndicale des Hauts-de-Seine, comme le rappelle l'éditorial de notre camarade Gilles CHAILLIE (cf. ci-contre), reste la préoccupation majeure des militants de l'union départementale.

Vive l'union départementale FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine!

Vive l'indépendance syndicale!

En cette rentrée, nous célébrons la 100 ene 100 parution de L'Interpro FD 92!





ACTIVITÉ DES SYNDICATS

► Le bureau du syndicat FO chimie 92 s'est renouvelé lors de l'assemblée générale des adhérents, qui s'est réunie mercredi 4 juillet 2018 à l'union locale FORCE OUVRIÈRE de Puteaux



De droite à gauche : Mee Fan Gatinho, nouvelle secrétaire générale du syndicat, & Patricia Da Silva, nouvelle trésorière

◆ BONNE NOUVELLE

En vue des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale sur notre département! Le syndicat FO des communaux de Nanterre s'est créé en juillet 2018

